

Patrick Thollard

## La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie Géographie, livre IV. Traduction et études

Publications du Centre Camille Jullian

---

# Chapitre IV. Identités ethniques et réalités culturelles : les Ligyens et les Salyens

---

DOI : 10.4000/books.pccj.101

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2009

Date de mise en ligne : 10 mars 2020

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782957155712



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

THOLLARD, Patrick. *Chapitre IV. Identités ethniques et réalités culturelles : les Ligyens et les Salyens* In : *La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie : Géographie, livre IV. Traduction et études* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2009 (généré le 02 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/101>>. ISBN : 9782957155712. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.101>.

---

## Chapitre IV

# Identités ethniques et réalités culturelles : les Ligyens et les Salyens

**L**es Ligyens et les Salyens sont les deux peuples les plus importants mentionnés par Strabon à l'est du Rhône. Compte-tenu du plan suivi dans la *Géographie*, qui décrit le littoral avant l'arrière pays et traite les Alpes à part, les informations concernant ces peuples sont réparties sur plusieurs chapitres : IV, 1, 5 (Marseille et ses fondations), IV, 1, 9-10 (le littoral de Marseille au Var), IV, 1, 11-12 (l'arrière-pays de la Narbonnaise), IV, 6, 1-4 (les Alpes). Il faut ajouter qu'en ce qui concerne les Ligyens, on trouve d'autres mentions dans le livre V consacré à l'Italie ainsi qu'au début de l'ouvrage, à l'occasion de la description générale de l'Europe, au livre II.

### Ligures et Celtes : un vieux débat

Les deux questions qui se posent au sujet de ces deux peuples, et qui sont liées, touchent : 1/ leur situation géographique réciproque (et, en corollaire, l'évolution historique éventuelle de leur territoire) ; 2/ leur origine « ethnique » différente. Or cette dernière question est au centre des débats qui, depuis plus d'un siècle, concernent le rapport entre les Ligyens ou, plutôt, les Ligures (puisque c'est la forme latine du nom qui restera la forme usitée dans la bibliographie jusqu'à une date toute récente) et les Celtes, particulièrement en Gaule méridionale.

L'importance accordée aux Ligures commence avec Henri d'Arbois de Jubainville et Camille Jullian. Les deux savants voient en eux le peuplement originel de toute l'Europe nord occidentale, dès l'âge du Bronze. Les Ligures représentent ainsi une entité culturelle forte qui sera ensuite recouverte par la culture celtique. Du point de vue ethnique, C. Jullian est plus prudent : les Ligures doivent être considérés simplement comme « la population qui habitait l'Europe occidentale avant les invasions connues des Celtes ou des Étrusques », sans être « les représentants uniformes d'une race déterminée ». Résultat de migrations et de conquêtes successives, ils sont finalement « des Celtes, d'avant le nom celtique » dont on a du mal à cerner la personnalité linguistique et, encore plus, anthropologique (Jullian 1908-1926, t. 1, p. 86-90). Cette sorte d'indifférenciation ethnique n'empêchait pas C. Jullian de rédiger sur les Ligures un long chapitre bien distinct de celui consacré aux migrations celtiques et séparé par l'histoire de la fondation de Marseille. Mais ses hésitations lui vaudront une critique assez radicale d'Henri Hubert qui lui reprochait d'obscurcir la question de l'origine des Celtes (Hubert 1932 [2001], p. 152-154).

Les travaux sur les Celtes d'Henri Hubert puis d'Albert Grenier réduisant progressivement le domaine ligure au profit des Celtes, conduisent à focaliser le débat sur les rives de la Méditerranée, spécialement en Provence, dans les Alpes et en Italie du nord, où sont alors cantonnés les Ligures *stricto sensu*. Dans la foulée de leurs travaux, les chercheurs qui ont suivi se sont attachés à mettre en évidence (ou retrouver) les éléments « ligures » toujours présents derrière les apports celtiques postérieurs, en particulier dans le domaine linguistique. On a ainsi mis en valeur un particularisme régional qui a pris deux formes principales. D'une part, les peuples méridionaux et alpins se distinguent par leur profond enracinement dans la culture ligure et apparaissent finalement peu touchés par les influences celtiques. D'autre part, certaines régions, comme la Provence ou la basse vallée du Rhône semblent tellement marquées par une

interpénétration des deux influences culturelles (celtique et ligure) qu'on n'a pas hésité à les qualifier de « celto-ligures ». Le terme, emprunté à Strabon, a semblé s'appliquer avec une telle évidence qu'il n'apparaissait pas nécessaire d'en justifier l'emploi ni de faire la démonstration de sa validité (Barruol 1969, p. 147 ; 163-165).

Dans les années 1980, le « particularisme méridional », pour reprendre la formule de Chr. Goudineau (Goudineau 1998, p. 108) a pris une autre tournure. À la suite du renouvellement des recherches en protohistoire, est apparue la théorie qu'on pourrait appeler celle du « ni-ni », « ni Ligure ni Celte », défendue principalement par les archéologues languedociens (Py 1990 ; 1993 ; 2003). L'idée est que les populations méditerranéennes (des Pyrénées à l'arc alpin), tout en présentant des différences (des ensembles ou « faciès » régionaux bien distincts), ont une réelle homogénéité culturelle depuis l'âge du Bronze. Cette identité se définit d'abord par la culture matérielle. Les autres facteurs (onomastique, toponymie) sont relégués au second plan. Dans cette perspective, les sociétés méditerranéennes protohistoriques restent très éloignées du monde celtique « continental ». Même si une certaine « celticité » est perceptible, en particulier, dans le domaine linguistique, elle est présentée comme le résultat d'un processus commencé il y a longtemps, une « celtisation » ancienne, et ne saurait être la résultante des invasions ou migrations celtiques récentes dont les auteurs antiques parlent pour les IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. av. J.-C. et dont l'hypothèse est rejetée avec force (Py 1990, p. 146-147 ; 1993, p. 43 ; 2003, p. 315). D'un autre côté, l'identité culturelle méridionale n'est pas non plus réductible à la culture « ligure ». On est, du reste, bien en peine de définir ce qu'on entend par là, si ce n'est négativement, par opposition à la culture celtique. De toute manière, « l'aire ligure » semble cantonnée à la partie orientale de la région, de Marseille à Gênes.

Les tendances les plus récentes dans ce débat mettent à nouveau l'accent sur l'importance de la culture celtique ou des influences celtiques dans les régions méridionales. De nouveaux travaux portant aussi bien sur la linguistique que la culture matérielle ont porté des coups sérieux aux thèses donnant comme Ligures certains des peuples de l'Italie du nord, comme ceux de la culture de Golasecca (Prodosimi 1997 ; De Marinis 1997). Des révisions analogues ont eu lieu pour le Midi de la Gaule. Ainsi, pour la statuaire, les découvertes comme celles de Glauberg ont permis des rapprochements entre le Midi de la Gaule et l'art celtique en général, obligeant à repenser la chronologie admise jusqu'ici (Goudineau 1998, p. 117-124 ; Guillaumet, Rapin 2000). Même si ces thèses provoquent parfois des réactions exacerbées chez les tenants de « l'exception méridionale » (Py 2003), l'idée est bien celle de l'effacement voire de la disparition des concepts antérieurs de culture « indigène » ou originelle, baptisée ligure ou celto-ligure, au profit d'une vision nettement plus « celtisante », dont témoigne par exemple, le titre de deux ouvrages récents : *La Celtique Méditerranéenne* (Garcia 2004) et *Martigues, terre gauloise. Entre Celtique et Méditerranée* (Chausserie-Laprée 2005). La voie est ainsi ouverte pour des révisions plus globales (Garcia 2006). Une des conséquences de cette nouvelle perspective est que le débat entre Celtes et Ligures s'est déplacé du terrain culturel vers celui de la géographie (Arnaud 2001 ; à paraître ; Garcia, Verdin 2002 ; Gras 2003 ; Bats 2003 ; Garcia 2004b).

Depuis le début, les textes antiques ont été mis à contribution. Utilisés systématiquement par les uns et les autres soit comme arguments soit comme point de départ de nouvelles hypothèses (ainsi la notion de culture celto-ligure à partir de la mention de Strabon en IV, 6, 3). Mais dans ce domaine, à la différence de l'archéologie, il n'y a pas eu d'avancées particulières, hormis quelques rectifications de détail. Nous n'avons pas aujourd'hui un corpus de textes différent de celui que pouvaient consulter H. d'Arbois de Jubainville ou C. Jullian. La seule différence est dans la manière de les présenter : au lieu d'intégrer leur contenu dans le discours historique en renvoyant en note la référence (selon le modèle C. Jullian), on dresse la liste exhaustive des extraits (le plus souvent dans le texte original) avant de les commenter (selon le modèle G. Barruol : Barruol 1969, p. 148-151 ; Verdin 1995, p. 1-26). Il ne s'agit, en réalité, que de différences dans la présentation et les mêmes problèmes de formes lexicales, de traduction,

de chronologie, de source (directe ou indirecte), de hiérarchisation ou de validité restent posés. La *Géographie* de Strabon, qui est un des textes les plus fréquemment mis à contribution en fournit une parfaite illustration.

### Les formes lexicales

Le tableau de la **fig. 14** donne la liste de toutes les citations des termes de la famille Ligyens et Salyens chez Strabon, avec la forme employée (y compris la présence ou l'absence d'article).

#### Les Salyens

Pour les Salyens, seul est attesté le substantif, Σάλυες, dont la forme est bien assurée, sauf en IV, 1, 3, où la leçon des manuscrits est très incertaine, hésitant entre Σύλλυες, Σάλλυες, Σάλλιες et Σάλιες. En dehors de Strabon, la forme grecque n'est attestée qu'une dizaine de fois : Appien, *Celtica*, IV, 12, 1-3 (*apud* Constantin Porphyrogénète, *De Legationibus Gentium apud Romanos*) ; Ptolémée, 2, 10, 8 ; Stéphane de Byzance, *Ethnica*, s. v. En latin, c'est plus compliqué. Il y a deux formes : une transcription et une création par suffixation. La transcription comporte deux variantes selon la manière de rendre le υ. À côté de *Salyes*, chez Avienus (« *Salyes atroces* » : *Ora Maritima*, v. 691) ou chez Julius Obsequens (sous la forme *Sallyes* : *Livre des Prodiges*, 90 et 92), on trouve *Salui*, chez Tite-Live : *Saluum* au génitif pluriel en V, 34, 7 (la seconde occurrence quelques lignes plus bas, sous la forme *Saluis*, est une correction douteuse, le passage étant corrompu : Ogilvie 1965, p. 711) ou chez Pline : *Salui* (*H. N.*, III, 47 et 124) et *Sallues* chez Velleius Paterculus (I, 15). L'autre forme, *Salluvii*, est issue d'une suffixation typiquement latine et doit être bien distinguée de la précédente (Pralon 1998, p. 24, n. 3). Elle est attestée dans les Fastes (*Salluveis*), mais aussi chez Tite-Live : *Salluvii* (V, 35, 2) et Pline : *Aquae Sextiae Salluviorum* (*H. N.*, III, 36) en concurrence avec *Salui*. Chez Tite-Live, la forme est bien assurée (malgré Ogilvie 1965, p. 714) même si, pour des raisons de compréhension, il est nécessaire de corriger la leçon donnée par les manuscrits, *Salluvii qui*, en *Salluvii*. Du reste, on la rencontre dans l'épitomé : *Periochae*, 60, 61 et 73. Autres attestations : Florus (I, 19 et 37 : *Saluvii*) et Ammien Marcellin (XV, 11 : *Salluvii*).

*Salyes-Salui(es)*, normalement avec un « l » et *Salluvii*, avec deux, renvoient donc à deux traditions différentes. La première appartient à l'historiographie grecque et la seconde à la terminologie officielle romaine. Les variantes chez un même auteur ne doivent pas être mises au compte d'hésitations ou d'erreurs mais bien plutôt des sources utilisées. Ainsi, pour Pline, en III, 36, *Salluvii* s'impose dans la mesure où l'écrivain a sous les yeux un document officiel, la *formula Provinciae*, quand il énumère les *oppida latina* de Narbonnaise (document dont on peut retrouver les strates successives de l'élaboration depuis l'époque augustéenne jusqu'à l'époque flavienne, comme l'a vu : cf. **de la valeur comparée...**). En revanche, les deux autres passages (III, 47 et 124) sont des introductions générales écrites à partir de sources moins administratives qui expliquent l'emploi de la forme (traditionnelle ? archaïque ?) *Salui*.

En fait, on s'aperçoit que certains éditeurs, aussi bien en grec qu'en latin, ont opéré des corrections qui ne s'imposaient absolument pas, transformant ainsi Σάλυες en Σάλλυες, par exemple, dans les *Ethnica* de Stéphane de Byzance ou chez Strabon (Radt 2002, p. 464, 468, 476, 478, 484, 532 – alors que Fr. Lasserre garde partout, avec juste raison, la forme Σάλυες). De la même manière, les éditeurs de Pline, depuis Mayhoff, corrigent, *Salui* en *Sallui*, malgré les leçons assurées des manuscrits, en restituant une forme qui n'a jamais existé (Zehnacker 2004, p. 30 et 72) et que les commentateurs ultérieurs recopient (Barruol 1969, p. 18-19, Verdin 1995, p. 24 etc.). Loin de donner une cohérence aux textes, ces tentatives gomment la différence qui existe entre deux traditions lexicales bien distinctes et sont source de confusions multiples (Bats 2003, p. 147).

| Chapitre   | Mention  |
|------------|--|
| II, 1, 40  | τὴν Λιγυστικὴν (ἄκραν)   |
| II, 4, 3   | τὸ Λιγυστικὸν πέλαγος  |
| II, 5, 19  | τῆ Λιγυστικῆ (παραλία) - τὸ Λιγυστικὸν πέλαγος - τῆς Λιγυστικῆς (παραλίας) (2 ex.) |
| II, 5, 28  | τὴν Λιγυστικὴν - τῶν Λιγύων  |
| II, 5, 29  | τοῦ Λιγυστικοῦ (πελάγους)  |
| II, 5, 30  | τῶν Λιγύων   |
| III, 4, 17 | ἐν δὲ τῆ Λιγυστικῆ   |
| IV, 1, 1   | τῆς Λιγυστικῆς   |
| IV, 1, 3   | Σαλῦες, Λιγύων   |
| IV, 1, 5   | τῶν Σαλύων, τοῖς Λίγυσι - τοὺς Σαλύας  |
| IV, 1, 6   | τῶν Σαλύων   |
| IV, 1, 7   | Λιγύων, Λίγυν, Λίγυας  |
| IV, 1, 9   | τοὺς Λίγυας- Σαλῦες - Λιγύες   |
| IV, 1, 10  | τῶν Ὀξυβίων Λιγύων   |
| IV, 1, 11  | Σάλυες - οἱ Σάλυες   |
| IV, 1, 12  | τοὺς Σαλύας - τῆς Λιγυστικῆς (παραλίας)  |
| IV, 6, 1   | Λιγύων - Λίγυες Ἴγγαυνοι   |
| IV, 6, 2   | Λιγύων - τῶν Λιγύων - Λίγυες - Λιγύστινοι  |
| IV, 6, 3   | τῶν Σαλύων - Λίγυας, Κελτολίγυας - τοῖς Λίγυσιν                                    |
| IV, 6, 4   | τοὺς Σαλύας - Λίγυες, τῶν Λιγύων   |
| IV, 6, 6   | Λιγυστικὸν ἔθνος, Λίγυες   |
| IV, 6, 9   | τῆς Λιγυστικῆς   |
| IV, 6, 12  | Λιγύων   |
| V, 1, 1    | τῆς Λιγυστικῆς   |
| V, 1, 3    | Λιγυστικῆς   |
| V, 1, 4    | τῆ Λιγυστικῆ - τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν  |
| V, 1, 10   | Λίγυες - τὰ Λιγυστικὰ φύλα - Λίγυες  |
| V, 1, 11   | Λίγυας   |
| V, 1, 12   | ἡ Λιγυστική  |
| V, 2, 1    | ἡ Λιγυστική - τῆς Λιγυστικῆς   |
| V, 2, 5    | τῆς Λιγυστικῆς - οἱ Λίγυες   |
| VI, 4, 2   | τῆ Λιγυστικῆ   |
| VII, 3, 7  | Λίγυς  |

Fig. 14. Occurrences des termes Ligyens et Salyens dans le livre IV.

Voilà qui suffit pour écarter de manière définitive la tentative de restitution du fameux passage de *La Guerre civile* de César (I, 35) par Glandorp qui suggérait de lire *victos Sallyas* à la place de l'impossible *victas Gallias* (ou *Galliae*) donné par les manuscrits (Fabre 1972, p. 30). Non seulement, comme on l'a rappelé depuis longtemps, parce que César aurait vraisemblablement utilisé la tournure classique *Salluvios* plutôt que la forme *Sallyas* (Goudineau 1976, p. 110 et n. 1) mais, surtout, parce que dans ce cas, César aurait dû écrire *Salyes* (ou *Sallyes*) et non *Sallyas*, qui n'existe pas (mais auquel condamne le « *as* » des manuscrits).

### Les Ligyens

Pour les Ligyens, la première difficulté posée par le substantif, Λίγυς, est la confusion possible avec Λίβυς, accident courant dont on a un exemple célèbre dans les *Ethnica* de Stéphane de Byzance, s. v. Μασσαλία. Les manuscrits donnent πόλις τῆς Λιβυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν quand il faut lire, bien évidemment, Λιγυστικῆς (la question de savoir si Marseille est ou non en Ligystique est une autre histoire qu'on envisagera plus loin). Chez Strabon, le problème se pose dans le célèbre passage où il cite Hésiode, en VII, 3, 7. On a là un exemple de critique des prédécesseurs typique de la géographie hellénistique, dont on a parlé en introduction. L'adversaire est Ératosthène. La question est de savoir si Homère connaissait ou non les peuples du nord et, en particulier, les Scythes. Non dit Ératosthène. Oui réplique Strabon qui cite à l'appui Hésiode parce que celui-ci emploie la même expression de « trayeurs de cauales » pour désigner les Scythes. Et de citer le vers en question où se trouvent aussi mentionnés les Ligyens :

Αἰθιοπᾶς τε Λίγυς τε ἰδὲ Σκύθας ἰππημολγούς.  
Les Éthiopiens, les Ligyens et les Scythes trayeurs de cauales.

(Rzach 1913 : fr. 60 = Merkelbach, West 1967 : 150, 15)

Depuis Kramer, on corrige la leçon initiale Λιγυστὶ δὲ que donnaient la plupart des manuscrits de Strabon en Λίγυς τε ἰδέ, mais la graphie Λίγυς n'est pas en cause. En fait, la contestation est venue d'ailleurs. La découverte du manuscrit d'Oxyrrhinchus sur lequel le même extrait d'Hésiode portait Λίβυς sans aucun doute possible, a conduit certains à corriger le texte de Strabon, lui préférant la version plus sûre du papyrus (Duval 1971, I, p. 174 ; Pralon 1998, p. 24, n. 4). Texte de Strabon contre texte du papyrus : comment décider ? Notons, tout d'abord, que dans le passage, Strabon s'intéresse aux seuls Scythes : ni les Éthiopiens ni les Ligyens ou Libyens ne l'intéressent ici. On pourrait donc admettre l'idée d'une confusion de Strabon entre les deux noms, auxquels il ne prêtait pas une attention particulière (voire faire remonter la faute à Ératosthène). Cependant, dans la *Géographie*, une seule véritable confusion est attestée : Λίβυες dans une partie des manuscrits en IV, 6, 1. Les autres fautes, Λίγγυες en IV, 6, 2, Λίβυστικόν en II, 5, 19 et Λιγυστιακὴν en II, 5, 28, sont des barbarismes. Mais, d'un autre côté, le contexte est plus favorable à la leçon Λίγυς. Le passage raconte, en effet, la course des Harpyes à travers le monde, poursuivies par les Boréades. Comme l'a souligné récemment P. Arnaud, le texte est beaucoup plus satisfaisant si l'on garde Ligyens plutôt que Libyens dans la mesure où Hésiode énumère tous les peuples barbares qui occupent les confins du monde, dans la conception archaïque : les Éthiopiens, au sud, les Ligyens, à l'ouest, et les Scythes au nord. Le remplacement par Libyens, fait double emploi avec les Éthiopiens et enlève de sa cohérence au propos (Arnaud 2001, p. 332, n. 27). Il n'y a pas de solution définitive, de notre point de vue, mais la discussion est loin d'être anecdotique dans la mesure où la citation d'Hésiode chez Strabon est la plus ancienne mention des Ligyens dans l'antiquité, avant celle d'Hérodote (*Histoire*, VII, 165).

L'autre forme de l'ethnique, Λιγύρες, inconnue de Strabon est calquée sur le latin. Elle reste rare et n'apparaît pas avant Artémidore, d'après Stéphane de Byzance (*Ethnica*, s. v. Λιγύρες, Δερτών, Γένοα).



L'adjectif se retrouve sous deux formes inégalement représentées : Λιγυστικός (25 ex.) et Λιγυστινός (1 ex.). Λιγυστικός est la forme classique en grec, formée à partir du suffixe -ικός. La mention isolée de Λιγυστινός, en IV, 6, 2, se comprend sans peine. Strabon fait allusion ici aux « spécialités » ligyennes, dont des manteaux et sayons qualifiés de « ligystins » : οἱ Λιγυστινοὶ τε χίτωνες καὶ σάγοι. Toute la description a pour source Polybe, cité au début du passage, auquel Strabon aura emprunté aussi la forme particulière Λιγυστινοί. L'emprunt s'explique d'autant plus facilement qu'il s'agit de souligner une sorte « d'appellation contrôlée ». Le passage en question n'est pas conservé chez l'historien grec, mais on sait que Λιγυστινός est la forme habituelle utilisée par Polybe, non seulement comme adjectif, en particulier au sens géographique (III, 41, 4 ; VII, 9, 6 et 7) mais aussi et surtout comme ethnique. On rencontre une seule fois Λιγυστική, à propos de la bataille du cap Télamon, en II, 31, 4 (Λιγυστικῶν, en XXIX, 14, 4 est restitué à partir de la Souda). Λίγυες ne se trouve qu'en XII, 28a, 3, dans une critique de Timée, et on peut penser qu'il lui emprunte la forme (l'autre occurrence, en XXXIV, 10, 18, est la citation du texte de Strabon de IV, 6, 12). En dehors de Polybe, on ne rencontre guère la forme que chez Appien (*apud* Constantin Porphyrogénète). Il n'est pas sûr que la forme soit calquée sur le latin *ligustinus*, dans la mesure où des adjectifs en -ινος qui marquent l'origine sont fréquents en grec (Chantraine 1979 [1933], p. 200-220).

En latin, la forme la plus courante de l'ethnique est la transcription du grec à partir du radical \**ligus*, dont l'évolution, par rhotacisme donne *Ligures* (au lieu de \**Liguses*) (Radke 1975 ; Pralon 1998, p. 24, n. 3). Le nominatif singulier, qui voit utilisés en concurrence *Ligus* et *Ligur*, porte encore la marque de cette origine. Elle dérive donc bien directement de la forme grecque, contrairement à ce que pense P. Arnaud (Arnaud 2001, p. 330). Moins fréquent est l'adjectif substantivé *Ligustinus*, attesté, en particulier, chez Plin (X, 71) mais qui l'emprunte, semble-t-il, à sa source dans ce passage, Fabius Pictor. En revanche, comme adjectif, *ligustinus* est la forme habituelle, tandis que *ligusticus*, calqué sur le grec, est plus rare.

### Les Celtoligyens

La forme composée Κελτολίγυες est unique chez Strabon : en IV, 6, 3 où Κελτολίγυας est corrigé à partir de la leçon, évidemment fautive, des manuscrits qui donnent Κελτοὶ Λίγυας. Elle ne se rencontre qu'une autre fois, chez le Pseudo Aristote, à propos de la voie héracléenne : Ἐκ τῆς Ἰταλίας φάσιν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναι τινα ὁδὸν Ἡράκλειαν καλουμένην (*De mirabilibus auscultationibus*, 85 –Bekker 1837, p. 837a 7-9). Elle n'a eu aucune postérité en latin. C'est bien peu par rapport au terme de Κελτίβηρες, par exemple, bien attesté aussi bien en grec (Polybe, Diodore, Appien etc.) que sous sa forme latine *Celtiberi* (Tite-Live, Plin...) La forme reste donc anecdotique et son importance a été surévaluée assez systématiquement depuis Camille Jullian. Ainsi, G. Barrauol, pour donner un peu plus d'importance au corpus, ajoute-t-il aux deux mentions formelles, les passages où les auteurs antiques parlent de « Celtes et Ligures juxtaposés » (Barrauol 1969, p. 150-151).

### Les Ligyens et la Ligystique

La question de l'extrême variabilité des opinions des anciens concernant les régions occupées par les Ligyens est au cœur des débats récents sur la géographie de ces peuples. Les analyses ne sont pas toujours convergentes. En témoignent deux études récentes : Arnaud 2001 et Bats 2003.

### La thèse évolutionniste

Pour M. Bats, l'explication est à trouver dans l'évolution même de la géographie antique. De ce point de vue, le texte essentiel est celui de Strabon, en IV, 6, 3 :

Καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν, οἱ δ' ὕστερον Κελτολίγυας ὀνομάζουσι, καὶ τὴν μέχρι Λουεριῶνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν.

Les anciens auteurs grecs appellent les Salyens Ligyens et le territoire occupé par les Massaliotes « Ligystique » ; les auteurs postérieurs les nomment « Celtoligyens » et leur attribuent la région de plaine qui s'étend jusqu'au Louerion et jusqu'au Rhône.

Strabon présente ainsi une « stratification » des connaissances en trois niveaux : les auteurs grecs anciens, les auteurs postérieurs et, enfin, lui et ceux de son époque (sous-entendus dans le passage). Pour M. Bats, les « anciens » sont tous les auteurs antérieurs au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ; ils auraient eu une vision indistincte des Ligyens, les confondant souvent avec les Celtes, ce qui explique la multiplicité et la variation des dénominations. Avec les écrivains postérieurs, essentiellement Polybe, Artémidore et Poseidonios, les choses se précisent : la conquête romaine amène à mieux caractériser les peuples et les espaces qu'ils occupent réellement. Dans ce mouvement, Polybe jouerait un rôle de premier plan puisqu'il serait le premier à reconnaître comme des Celtes les Salyens occupant la région jusqu'au Rhône : il pourrait être ainsi à l'origine de l'appellation Celtoligyens, même si son œuvre n'en porte aucune trace. À l'époque de Strabon, enfin, l'espace ligen se réduit progressivement pour n'occuper qu'une partie de la côte nord de l'Italie ainsi que certains secteurs des Alpes.

Dans cette affaire, la difficulté essentielle est la chronologie qu'il faut adopter pour la stratification esquissée par Strabon. Le contexte n'est d'aucun secours pour distinguer les auteurs « anciens » –οἱ παλαιοί– de ceux qui les suivront –οἱ δ' ὕστερον–. M. Bats, se fondant sur des considérations générales développées par Strabon dans les *Prolégomènes* (en particulier, II, 1, 41) suppose qu'il faut entendre par « anciens » tous les auteurs jusqu'à Ératosthène (compris), la génération suivante commençant avec Polybe. En réalité l'expression οἱ παλαιοί, chez Strabon, évoque toujours des temps éloignés (voire mythiques) et des auteurs comme Homère ou Hécatee (I, 2, 3 ; I, 3, 2 ; III, 2, 11 ; V, I, I, etc.). ainsi, en XI, 6, 2, dans un passage qui rappelle nettement celui de IV, 6, 3 :

Ἄπαντας μὲν δὴ τοὺς προσβόρρους κοινῶς οἱ παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων συγγραφεῖς Σκύθας καὶ Κελτοσκύθας ἔκαλοῦν.

Les anciens auteurs grecs appelaient indistinctement Scythes ou Celtoscythes tous les peuples du nord.

L'expression vise directement Éphore et Homère (cité en I, 2, 27), donc des auteurs bien antérieurs à Ératosthène. Par ailleurs, quand, au tout début de son ouvrage, Strabon rappelle que la géographie « est affaire de philosophe », il donne le nom des principaux, par ordre chronologique. D'abord Homère, Anaximandre et Hécatee ; puis Démocrite, Eudoxe, Dicéarque, Éphore et « bien d'autres » ; puis (μετὰ τούτους) Ératosthène, Polybe et Poseidonios. Ératosthène est classé dans le dernier groupe, avec les deux auteurs qui sont les prédécesseurs immédiats de Strabon, Polybe et Poseidonios (I, 1, 1). Il est difficile, dans ces conditions, de faire passer le directeur de la bibliothèque d'Alexandrie pour un « ancien ».

Le choix de cette chronologie « basse », chez M. Bats, a pour conséquence de faire de Polybe le représentant le plus typique de la deuxième génération de géographes et de lui attribuer ainsi la paternité virtuelle du concept de Celtoligyens (Bats 2003, p. 151). M. Bats est amené également à adopter une date récente pour le recueil du Pseudo Aristote dans lequel on rencontre la seule autre attestation de l'ethnique Κελτολίγυες. Il le pense d'époque romaine, se fondant sur l'avis d'un des récents éditeurs (Giannini 1964, p. 133-135 ; 1966, p. 281-313). Cependant, cette date n'est pas unanimement admise et



d'autres éditeurs préfèrent garder la date traditionnelle de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Moraux 1951, p. 261, suivi par Barruol 1969, p. 63, n. 6 et Arnaud 2001, p. 136), ce qui fait remonter au moins à cette date l'invention du terme voire l'attribuer à des auteurs plus anciens, comme Théophraste et Timée, à partir de qui le recueil aurait été constitué (Von Grumbach, Flashar 1980). Mais, même en admettant que le recueil a été constitué au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la situation à laquelle il renvoie se place bien avant la conquête romaine puisqu'on y parle de voie Héracléenne et de voyageurs grecs qui l'empruntent. Dans ces conditions, rapprocher le texte du Pseudo Aristote avec la libération de la route du littoral obtenue par Sextius Calvinus en 123 av. J.-C. (rappelée par Strabon en IV, 6, 3) est anachronique (Bats 2003, p. 151-152) et fragilise la suite de l'argumentation (Bats 2003, p. 156-158). De toute manière, M. Bats se heurte à cette difficulté que, même après Polybe, on rencontre des dénominations aberrantes, comme le terme Ligystique appliqué au domaine de Marseille sous la plume de Strabon lui-même (qui rapporte une anecdote survenue à Poseidonios : III, 4, 17) ou la mention des Salyens au nombre des Ligyens par Pline (*N.H.*, III, 47 : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi*). Au prix d'une démonstration acrobatique, M. Bats, arrive à justifier l'emploi de Λιγυστική chez Strabon en supposant que l'hôte de Poseidonios, le Massaliote Charmolaos, habite vers Nice ou Antibes (Bats 2003, p. 153). Mais il reste sans armes devant Pline (Bats 2003, p. 159).

### La thèse séparatiste

Une autre interprétation a été proposée par P. Arnaud (Arnaud 2001). Pour lui, la confusion qui émane de la confrontation des textes antiques a sa source dans l'existence de deux traditions géographiques séparées, l'une, grecque et l'autre latine. La tradition grecque fait d'abord des Ligyens un peuple mythique des confins occidentaux. Elle les associe un peu plus tard (à partir du Ve s. av. J.-C.) au territoire contrôlé par les Massaliotes et leur attribue un territoire qui va d'Emporion à Antibes. La découverte progressive de la réalité du monde celtique (à partir du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), amène ensuite les auteurs antiques à reconnaître en eux des Celtes : d'où la double dénomination Ligyens/Salyens dont on trouve l'écho chez Strabon (IV, 6, 3). L'existence du terme de Celtoligyens est alors inventé, selon P. Arnaud, non pas pour rendre compte d'une mixité culturelle réelle, mais simplement comme un moyen facile de résoudre une contradiction. La tradition latine, quant à elle, identifie, dès la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., comme Ligures des peuples d'Italie, nettement distincts des Celtes. Les deux traditions vont alors être mélangées et Polybe, écrivain Grec au service des Romains, en est le principal responsable, en introduisant des Ligures (les Oxybiens et les Déciates) sur la rive droite du Var, donc hors d'Italie. « En fusionnant les Ligures de la côte italienne et les Ligyens de la tradition grecque, Polybe met tous les auteurs antiques qui viendront après lui dans une situation inextricable et dont Strabon est le meilleur exemple » (Arnaud 2001, p. 341). À l'époque augustéenne, enfin, les Ligures/Ligyens se retrouveront cantonnés aux Alpes.

La thèse de P. Arnaud repose d'abord sur l'idée d'une séparation totale des traditions grecque (Ligyens) et latine (Ligures). Est-ce aussi évident que cela ? Ce n'est pas sûr. Ainsi, on l'a vu, l'indépendance des formes grecque et latine de l'ethnique est peu probable, quelle que soit l'étymologie qu'on lui attribue. Celle-ci fait débat. M.-G. Angeli-Bertinelli dans l'article du *Neue Pauly* la rattache au radical indo européen \**lig* qui signifierait vase ou boue (all. *Schlamm*) (Angeli-Bertinelli 1999, p. 187a). Pour sa part, M. Bats penche pour une origine celtique et rattache Ligyens comme Ligures au radical \**lig* qu'on retrouverait dans *Liger* ou *Ligauni*, par exemple (Bats 2003, p. 148). Mais il n'y a aucune certitude. P. Arnaud, de son côté, y verrait, à la suite de C. Jullian une formation grecque dérivée de l'adjectif λιγύς (« à la voix aiguë » ou « mélodieuse »). Mais alors que C. Jullian expliquait ce qualificatif par le fait que « les Ligures passaient pour une population de chanteurs » (Jullian 1920-1926 [1993], p. 55, n. 4 et 884), P. Arnaud y voit, par antiphrase, un sobriquet caractérisant leur voix désagréable : les « piailleurs » ou « les braillards » (Arnaud 2001, p. 330-331). D. Garcia adopte une attitude neutre : ce seraient les gens « à la voix haut perchée » (Garcia 2004, p. 16-17 ; 2004a, p. 229-230 ; 2006, p. 66-67).

Cependant, comme le souligne P. Arnaud, l'adjectif porte un accent différent de l'ethnique. Il n'y a donc peut-être là qu'un rapprochement fondé sur une simple homophonie. Bref, pas plus de certitude de ce côté.

En second lieu, s'il est sûr que les auteurs « anciens » placent des Ligyens (ou la Ligystique) dans la partie méridionale de la Celtique, est-ce pour autant qu'ils les excluent de l'Italie ? La question des limites se heurte à la rareté des textes et à leur caractère ambigu. Ainsi l'épineux problème d'*Antion*, indiquée comme limite du pays des Ligyens par le Pseudo-Scylax (*Périple*, 3-5). P. Arnaud accepte, à la suite d'autres commentateurs (Gras 2003, p. 241), la correction en *Antipolis* (ce qui exclut les Ligyens de la côte italienne). Mais d'autres, à la suite de N. Lamboglia, proposent d'identifier *Antion* à Anzo di Framura (Barruol 1969, p. 223), ce qui voudrait dire qu'il y a des Ligyens en Italie.

Le texte du Pseudo Scymnos (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) n'est pas plus simple à utiliser, à voir la délicate traduction des v. 216-217 :

Πόλις Ὀλβία κἀντίπολις αὐτῶν ἐσχάτη.  
Μετὰ τὴν Λιγυστικὴν Πελασγοὶ δ' εἰσὶν (...)

Le vers 216 clôt la description de la Ligystique et le vers 217 commence celle de la Tyrrhénie, évoquée par les Pélasges qu'une tradition considérait comme ayant occupé anciennement le pays. Doit-on pour autant considérer que la frontière est Antipolis ? Ici non plus, aucune certitude. La traduction du v. 216 doit se comprendre ainsi : *la cité d'Olbia et Antipolis, la plus éloignée d'entre elles*, comprenons la plus éloignée des villes grecques que les Phocéens de Marseille ont fondées et dont l'énumération a commencé au v. 204, par *Emporion*. Beaucoup de commentateurs traduisent cependant « Antipolis est la dernière » (des fondations du pays) ou est située « aux confins du pays » et en concluent que le Pseudo Scymnos place la frontière entre la Ligystique et l'Italie (la Tyrrhénie) juste après Antibes (Marcotte 2000, p. 113 et 169-171 ; Gras 2003, p. 241). La traduction précise du texte du Pseudo Scymnos oblige à admettre qu'il ne s'agit que d'une interprétation, sans aucune certitude.

Le second point fort de la thèse de P. Arnaud est que le mélange des deux traditions initié par Polybe a semé la confusion chez les écrivains postérieurs (Arnaud 2003, p. 340). Mais les contradictions qu'il croit déceler chez Strabon n'existent pas. Reprenons les textes. En IV, 1, 9 débute la description du littoral à l'est de Massalia.

Ἡ δ' ἐπὶ τὸν Οὔαρον ποταμὸν καὶ τοὺς ταύτη Λίγυας... : il faut traduire par « Le littoral qui s'étend en direction du Var et des Ligyens *de cet endroit* » et non simplement « les Ligyens... » La précision introduite par ταύτη est importante parce qu'elle suppose qu'il y en a d'autres ailleurs, c'est-à-dire en Italie. La formulation rappelle, d'ailleurs, celle de IV, 1, 3 :

(...) ἡ ἐφεξῆς παραλία, ἣν ἔχουσιν οἱ τε Μασσαλιῶται καὶ οἱ Σάλυες  
μέχρι Λίγυων ἐπὶ τὰ πρὸς Ἰταλίαν μέρη καὶ τὸν Οὔαρον.  
(...) la suite du littoral qu'occupent les Massaliotes et les Salyens jusqu'aux  
Ligyens vers les régions proches de l'Italie et le fleuve Var.

On notera, là aussi, l'absence d'article devant Λίγυων qui semble indiquer qu'il y a d'autres Ligyens en dehors de ceux de la Celtique.

Un peu plus bas, toujours en IV, 1, 9, il indique que tout le pays (χώρα à la ligne précédente) est « montagneux et naturellement retranché » –ὄρεινὴ γὰρ ἐστὶ καὶ ἐρυμνὴ et, ajoute-t-il, le début (c'est-à-dire, la partie ouest) en est occupé par les Salyens et l'extrémité (la partie est) par « des Ligyens qui confinent à l'Italie » –πρὸς τὴν Ἰταλίαν συνάπτοντες Λίγυες. L'expression désigne donc des Ligyens de Celtique, comme au début du passage.

Enfin, en IV, 6, 3, il fixe le début du territoire des Salyens, non pas à *Monoikos*, mais à *Antipolis* à quoi renvoie sans ambiguïté l'adverbe Τοὺντεῦθεν. Les trois mentions concordent parfaitement : à l'époque de Strabon, si la majeure partie des Ligyens sont en Italie et dans les Alpes, il y en a aussi en Celtique, du côté d'Antibes, sur la rive droite du Var.

### Évolution des notions géographiques et absence de péremption des données

Essayons de tirer un bilan de cette confrontation. Malgré tout ce qui les oppose, les deux auteurs se rejoignent dans leurs conclusions sur deux points essentiels. D'une part, le territoire des Ligyens (ou Ligures) n'est véritablement fixé qu'à l'époque augustéenne. D'autre part, la notion de Ligyens (ou Ligures) ne constitue pas dans l'Antiquité un concept ethnographique immuable. On peut donc s'interroger sur la réalité culturelle que les modernes ont cru y reconnaître. D'une certaine manière, aussi, les deux auteurs sont d'accord sur l'idée d'une stratification des savoirs géographiques et ethnographiques, même si la « stratigraphie » n'est pas interprétée de la même manière par l'un et l'autre (évolution au sein d'une même tradition pour le premier, séparation puis mélange de deux traditions pour le second).

Ce qui les sépare, en revanche, outre la chronologie, c'est la manière dont s'opère la stratification. Pour M. Bats, la couche supérieure occulte définitivement la strate inférieure et le nouveau savoir chasse l'ancien. Pour P. Arnaud, au contraire, il n'y a jamais de péremption des données anciennes et ce phénomène caractérise l'historiographie antique. Même si un nouvel état des connaissances entraîne des concepts ou des termes nouveaux, les anciens ne disparaissent pas pour autant (Arnaud 2001, p. 339-340). On pouvait donc voir des auteurs continuer à appeler Ligystique ce qu'on savait être la Celtique. C'est ainsi que Pline, au milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., était autorisé à écrire que les Ligures les plus illustres au-delà des Alpes étaient les Salyens, les Déciates et les Oxybiens –*Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi* (III, 47), sans passer pour un ignorant : il se référait simplement à des sources plus anciennes qu'il mêlait à de plus récentes. C'est ce même phénomène dont D. Garcia donne une version géographique avec la notion de « territoires empilés » proposée pour expliquer l'histoire du peuplement en Gaule méridionale (Garcia 2004, p. 14-16).

S'il est difficile d'adhérer entièrement à l'une ou l'autre thèse, on remarquera que les deux idées fortes, celle de l'évolution des notions géographiques et ethnographiques, d'une part, et celle de l'absence de péremption des données antérieures, de l'autre, sont complémentaires et permettent de rendre compte de presque toutes les situations présentées par les textes antiques.

Il semble nécessaire, cependant, d'apporter deux nuances à la notion d'absence de péremption des données. En premier lieu, ce phénomène résulte très souvent de l'usage des auteurs antiques de faire appel à des sources souvent bien antérieures à leur époque. Puisant chez leurs prédécesseurs, ils en tirent les informations dont ils ont besoin mais, en outre, ils en reproduisent la lettre et l'esprit. Les formes utilisées sont celles de leurs devanciers (ainsi Λιγυστινοί chez Strabon, en IV, 6, 2, est emprunté à Polybe et Λίγυες chez Polybe, en XII, 28a, 3, est tiré de Timée) et les notions celles qui avaient cours à l'époque de ces derniers (la Ligystique dont parle Strabon à propos de l'ouvrière du Massaliote Charmolaos en III, 4, 17, est celle de l'époque de Poseidonios et non celle de Strabon lui-même). C'est de manière automatique, en quelque sorte, que coexistent à une même époque, et chez un même auteur, des états de connaissances appartenant à des niveaux différents. Nous ne percevons ces différentes strates que par des variations dans la graphie des noms propres, d'où la nécessité de leur conserver la forme attestée par les manuscrits.

En second lieu, l'absence de péremption ne joue pas de la même manière pour toutes les catégories de termes. De ce point de vue, il faut faire une nette séparation entre les toponymes et les ethniques

(Ligystique et Ligyens, par exemple). Les premiers auront toujours tendance à être en usage plus longtemps que les seconds.

A priori, une telle idée est difficile à accepter car elle va à l'encontre du principe selon lequel, en grec, la localisation s'exprime indifféremment par l'ethnique (le plus souvent au génitif) et par le nom abstrait qui désigne le pays (Arnaud 2001, p. 336 ; Bats 2003, p. 156). On considère, en effet, que les expressions τῶν Λιγύων (et, plus rarement, ἐν τοῖς Λίγυσι) et ἐν τῇ Λιγυστικῇ (sous entendu γῆ ou χώρα), puis τῆς Λιγυστικῆς sont équivalentes et autorisent des traductions identiques. Cette attitude conduit également à considérer comme donnant des informations du même ordre les textes qui évoquent les Λίγυες et ceux qui parlent de Λιγυστικῆ. Et tous les commentateurs modernes les présentent sans distinction (Barruol 1969, p. 148-149 ; Bats 2003, p. 148-150, etc.).

Cependant, l'équivalence n'est pas automatique. Grammaticalement, d'abord. Le génitif, on le sait, n'indique pas seulement la localisation mais aussi l'appartenance, comme en témoignent certains exemples bien connus (ainsi πόλις Μασσαλίας appliquée à Cavaillon et Avignon chez Stéphane de Byzance). Géographiquement, ensuite. L'égalité nom du territoire/territoire d'un peuple est loin d'être une règle. Ce serait même l'inverse. Ainsi, le cadre envisagé par Strabon au livre IV est la Celtique, dont le nom ouvre et clôt la description (IV, 1, 1 et IV, 4, 6). Mais cette dénomination reste purement géographique, comme le souligne le déterminant ὑπὲρ Ἰαλπεῶν. Les frontières géographiques ne se surimposent pas aux limites des peuples. À l'intérieur de la Celtique, il y a des Celtes, des Aquitains et des Belges. Il y a des Ligyens en Celtique et en Italie. Les Marseillais sont installés en Celtique et en Italie. Il n'y a pas non plus de coïncidence avec les limites administratives : Nice, qui est en Italie mais dépend de Marseille, est rattachée à la province de Narbonnaise tandis qu'Antibes, qui est en Narbonnaise mais affranchie de la tutelle massaliote, « est rangée parmi les cités italiotes » – τῶν Ἰταλιωτίδων ἐξετάζεται (IV, 1, 9). Même perspective dans l'analyse stratigraphique de IV, 6, 3 : ce que les « anciens » appellent Ligystique c'est, non pas le territoire des Ligyens (et des Salyens), comme on aurait pu s'y attendre, mais celui qu'occupent... les Marseillais (Arnaud 2001, p. 333). C'est donc très tôt que la distinction entre le toponyme et l'ethnique a été faite, la Ligystique étant un espace géographique qui pouvait être pensé et désigné indépendamment de son occupation par les Ligyens.

Les informations de Strabon sont confirmées par les quelques textes à notre disposition, dont la mention bien connue d'Hécatee chez Stéphane de Byzance, qui situe Marseille en Ligystique, mais par rapport à la Celtique –Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν (*Ethnica*, s. v.). On fera, de ce point de vue, la distinction avec deux autres citations d'Hécatee chez le même auteur, l'une, ambiguë, qualifiant Monaco de ville ligystique –Μόναικος, πόλις Λιγυστικῆ– et l'autre, plus nette, concernant les Élisyques –Ἐλισυκοί, ἔθνος Λιγύων. Ajoutons qu'on n'a aucune raison de considérer la mention de Marseille chez Stéphane de Byzance comme douteuse sous prétexte qu'elle associe la Ligystique à la Celtique (Arnaud 2001, p. 333, n. 29). La Celtique apparaît à une date aussi ancienne que la Ligystique et les Celtes ont d'abord été considérés comme des peuples mythiques des confins occidentaux, au même titre que les Ligyens, comme le rappelle Strabon (I, 2, 27).

La meilleure illustration du phénomène se trouve sans doute chez Strabon. Le tableau que nous avons présenté plus haut (fig. 14) montre une répartition très nette des formes. En règle générale, l'adjectif est réservé à la localisation et le substantif à la désignation ethnique. On trouve quelquefois Λιγυστικόν associé à ἔθνος (IV, 6, 6 ; V, 1, 4) ou φύλον (V, 1, 10) et en une seule occasion, dans un passage emprunté à Polybe et mentionnant les passages à travers les Alpes (IV, 6, 12), on rencontre le génitif Λιγύων pour désigner le territoire. En revanche, en II, 5, 30, à propos des petites îles des Massaliotes et des Ligyens –ἄλλα νησίδια Φοινικῶν, καὶ τὰ τῶν Μασσαλιωτῶν καὶ Λιγύων, de même que pour Gênes désigné comme ἐμπόριον Λιγύων (IV, 6, 1 et V, 1, 3), le génitif traduit l'appartenance.

On s'aperçoit également que le toponyme ne se réduit pas à la forme ἡ Λιγυστική (χώρα) mais que l'adjectif accompagne d'autres noms : le promontoire –ἡ ἄκρα, la mer –τὸ πέλαγος, et, plus souvent, la côte –ἡ παραλία. Le toponyme n'a pas qu'un seul référent et il n'est pas sûr qu'il y ait une équivalence exacte entre toutes les expressions. En d'autres termes, quand on parle de « mer Ligystique », de « côte ligystique » ou de Ligystique tout simplement, on évoque des espaces géographiques différents dont les limites ne coïncident pas forcément et dont, d'ailleurs, l'appellation a pu évoluer de manière indépendante au cours du temps (et des cartes qui ont été dessinées). Le phénomène n'est pas propre au seul terme Ligystique mais se retrouve pour d'autres adjectifs. Ainsi Μασσαλιωτικός : en IV, 1, 6, il s'applique au golfe « galatique » – κόλπος ; en IV, 1, 12 et en IV, 6, 11, il désigne la côte – παραλία. Le passage le plus intéressant est sans doute IV, 6, 3, à propos de l'origine du nom du sanctuaire d'Héraklès Monoikos à Monaco. Le texte dit ceci : ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μέχρι δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους. Le mot παράπλους est attesté plus d'une quarantaine de fois chez Strabon. On le traduit souvent par côte ou littoral, mais cela risque de faire confusion avec παραλία. En fait, il est très souvent associé à des distances mesurées le long de la côte, et peut se traduire par « le trajet en suivant la côte » (II, 5, 7, V, 1, 2, VI, 1, 1 etc.). Ici, le contexte évoque le littoral fréquenté par les bateaux marseillais, et rejoint la notion d'espace maritime. On pourrait traduire ainsi : « de ce nom, il est logique d'inférer que l'espace de navigation massalitique s'étendait jusque là. »

On perçoit donc la complexité du phénomène : non seulement il n'y a pas un référent commun au toponyme et à l'ethnique, mais, en plus, le toponyme peut recouvrir des réalités différentes.

Donc, quand un auteur « ancien » (pour reprendre l'expression de Strabon) et Poseidonios parlent des Ligyens, ils ne mettent pas sous ce nom les mêmes peuples. De la même manière, quand ils écrivent le mot Ligystique, ils ne désignent pas non plus le même espace géographique. Et, cependant, on ne peut pas mettre sur le même plan ce qui les sépare dans les deux cas. Reprenons le cas du mot Ligystique qu'on trouve en III, 4, 17. Sa présence sous la plume de Strabon peut s'expliquer par un décalage en deux temps. D'une part, Strabon retranscrit le terme parce qu'il le trouve chez Poseidonios et non parce qu'il l'utilise lui-même : à son époque, la région s'appelle la Celtique. D'autre part, à l'époque de Poseidonios, déjà, le toponyme est une expression figée, peut-être vieillie, en tout cas sans rapport avec la réalité du peuplement puisque Poseidonios sait bien, lui, que ce sont des Celtes (les Salyens) qui habitent la région de Marseille.

### L'identité ethnique des Ligyens (Ἔθνος Λιγυστικόν)

Une des raisons qui ont conduit les auteurs modernes à prendre les Ligyens ou Ligures pour une strate de peuplement autochtone ou, du moins, antérieure aux Celtes est qu'ils sont considérés par Strabon comme différents des Celtes. La distinction est faite dès le livre II, lors de la description d'ensemble de la Celtique :

Ἔθνη δὲ κατέχει πολλὰ τὸ ὄρος τοῦτο Κελτικά πλὴν τῶν Λιγύων· οὗτοι δ'έτεροεθνεῖς μὲν εἰσι, παραπλήσιοι δὲ τοῖς βίοις.

Cette montagne [les Alpes] abrite de nombreux peuples celtiques, à l'exception des Ligyens : ceux-ci, sont d'une souche différente, mais ont un genre de vie très voisin (II, 5, 28).

Cette distinction d'avec les peuples celtes est marquée en d'autres occasions. Ainsi en IV, 6, 6, à propos du peuplement des Alpes du nord :

(...) ἐπὶ δὲ θάτερα μέρη τὰ πρὸς Ἰταλίαν κεκλιμένα τῆς λεχθείσης ὀρεινῆς Ταυρινοὶ τε οἰκοῦσι Λιγυστικὸν ἔθνος καὶ ἄλλοι Λίγυες.



(...) si l'on va vers les autres parties du susdit massif montagneux (celles qui s'inclinent en direction de l'Italia), on trouve comme occupants à la fois les Taurinoi –un peuple ligystique– et d'autres Ligyens.

Ou en V, 1, 4, à propos de la plaine du Pô :

Οἰκεῖται δὲ τὸ μὲν ὑπὸ τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν καὶ τῶν Κελτικῶν, τῶν μὲν ἐν τοῖς ὄρεσιν οἰκούντων, τῶν δ' ἐν τοῖς πεδίοις· τὸ δ' ὑπὸ τῶν Κελτῶν καὶ Ἐνετῶν. Οἱ μὲν οὖν Κελτοὶ τοῖς ὑπεραλπίοις ὁμοεθνεῖς εἰσι.  
Celle-ci [la Cispadane] est habitée par des peuples Ligyens et des peuples Celtiques, les premiers dans les montagnes et les seconds dans les plaines ; celle-là [la Transpadane] est habitée par des Celtes et des Énétoi. Ces Celtes ont la même origine que les peuples transalpins (...).

Ἔθνη Κελτικά, ἑτεροεθνεῖς, τῶν Λιγυστικῶν ἔθνῶν. La différence se ramène à la même chose : ils appartiennent à un autre ἔθνος. On traduit généralement le mot par « peuple ». Le tout est de savoir ce qu'on entend par là.

Chez Strabon, le terme le plus voisin est φύλον, attesté plus de 40 fois dans la *Géographie*. Φυλή ne se rencontre que 4 fois mais on sait que les deux termes, sans être hétérogènes, ne sont pas tout à fait équivalents. On traduit généralement φύλον par race (Lasserre 1966, p. 157). Mais il vaut mieux éviter ce terme. Selon les cas, on traduira par souche, branche, rameau (proche du sens étymologique du grec) ou famille de peuples.

De telles appellations soulignent que le mot présente souvent un caractère plus général qu' ἔθνος. C'est effectivement le cas en IV, 2, 1, lorsque Strabon rappelle qu'Auguste a ajouté aux Aquitains les quatorze peuples (ἔθνῶν) situés entre Garonne et Loire et souligne, juste après, que ces mêmes Aquitains diffèrent des Gaulois :

Ἀπλῶς γὰρ εἰπεῖν, οἱ Ἀκουιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατὰ τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, εἰκόασι δὲ μᾶλλον ἱβηρσιν.  
Pour faire bref, les Aquitains diffèrent de la branche gauloise aussi bien par leur constitution physique que par leur langue : ils ressemblent davantage à des Ibères.

C'est pourquoi la fraction des Bituriges Vivisques (qui sont, comme les Santons, des peuples Galatiques –ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἔθνῶν–) installée sur la rive gauche de la Garonne peut être considérée comme d'une autre origine :

Μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλλον ἴδρυται.  
Remarquons en effet que ce peuple des bituriges Vivisques est le seul peuple allogène établi chez les Aquitains. (IV, 2, 1)

Autre exemple célèbre au début de l'exposé général sur les mœurs des Gaulois, en IV, 4, 2:

Τὸ δὲ σύμπαν φύλον, ὃ νῦν Γαλλικὸν καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν (...)  
Dans son ensemble, la famille de peuple qu'on appelle aujourd'hui soit gallique soit galatique (...)



Ou bien encore le début du Livre VII concernant la différence entre Germains et Gaulois :

Ἐυθὺς τοίνυν τὰ πέραν τοῦ Ῥήνου μετὰ τοὺς Κελτοὺς πρὸς τὰ ἕω κεκλιμένα Γερμανοὶ νέμονται, μικρὸν ἐξαλλάττοντες τοῦ Κελτικοῦ φύλου τῷ τε πλεονασμῷ τῆς ἀγριότητος καὶ τοῦ μεγέθους καὶ τῆς ξανθότητος, τὰλλα δὲ παραπλήσιοι, καὶ μορφαῖς καὶ ἤθεσι καὶ βίοις ὄντες οἷους εἰρήκαμεν τοὺς Κελτούς.

Les territoires situés immédiatement après les Celtes, au-delà du Rhin, et qui s'étirent vers l'est sont habités par des Germains. Ceux-ci diffèrent légèrement du rameau celte par un caractère accru de la sauvagerie, de la taille et de la blondeur de leurs cheveux. Mais pour tout le reste, leur aspect extérieur, leurs coutumes et leurs genres de vie, ils sont très proches des Celtes tels que nous les avons décrits.

Et d'ajouter, pour qu'on comprenne bien :

Διὸ δὴ καὶ μοι δοκοῦσι Ῥωμαῖοι τοῦτο αὐτοῖς θέσθαι τοῦνομα ὡς γνησίους Γαλάτας φράζειν βουλόμενοι· γνήσιοι γὰρ οἱ Γερμανοὶ κατὰ τὴν Ῥωμαίων διάλεκτον.

c'est la raison pour laquelle, à mon avis, les Romains leur ont donné ce nom [de Germains] : ils ont voulu souligner qu'ils étaient de purs Gaulois. En effet, dans la langue des Romains, Germains signifie « authentiques ».

En d'autres termes, même si les Germains sont distingués des Celtes, on n'a pas l'impression qu'ils appartiennent à un autre φύλον, tant leur parenté avec ces derniers est évidente.

Dans d'autres cas, cependant, φύλον est moins général qu'ἔθνος et peut être pris au sens de famille, groupe ou catégorie (donc plus proche de φυλή). Ainsi, en IV, 3, 3, le terme est utilisé pour désigner les trois « groupes » qui formaient le peuple helvète ; en IV, 4, 4, il est appliqué aux catégories mises à l'honneur chez tous les Galates : bardes, *vates* et druides.

Dans d'autres occasions, enfin, φύλον est l'exact équivalent d'ἔθνος. En IV, 6, 2, c'est Polybe qui, selon Strabon, « a ajouté aux deux tribus des Ligyens qu'on vient d'évoquer les Oxybiens et les Décètes » – προστίθησι τοῖς δυσὶ φύλοις τῶν Λιγύων τοῖς λεχθεῖσι τό τε τῶν Ὀξυβίων καὶ τὸ τῶν Δεκητῶν. En IV, 6, 8, les Lérontiens et les Camounoi sont dits appartenir au peuple (ou à la famille) des Rhètes – τούτου δ'εἰσὶ τοῦ φύλου καὶ Λερόντιοι καὶ Καμουνοί. En V, 1, 10, en Cispadane, qui était habitée à l'origine par des Boiens, des Ligyens, des Sénons et des Gésates, ne restent plus à l'époque de Strabon que les « tribus » Ligystiques et les colonies romaines – τὰ Λιγυστικά φύλα καὶ τῶν Ῥωμαίων αἱ ἀποικίαι. Bien entendu, on peut invoquer des emprunts de termes à des auteurs antérieurs, comme Polybe, par exemple, pour IV, 6, 2. Il reste, malgré tout, que le terme φύλον ne peut correspondre systématiquement à une catégorie supérieure à l'ἔθνος. Fondamentalement, il désigne l'ensemble des gens qui se réclament d'une même souche : c'est donc un groupe humain, de dimension et de nature variables, tantôt englobant l'ἔθνος, tantôt englobé par lui et, dans d'autres cas, s'y superposant exactement.

Ἔθνος, quant à lui, n'est jamais ambigu. Il désigne toujours un groupe particulier ou spécifique, à l'intérieur d'un ensemble plus vaste. Les Celtes, pas plus que les Ligyens ne constituent un ἔθνος, il n'y a que des Ἔθνη Κελτικά, Γαλατικά, ou τῶν Λιγύων.

D'où l'embarras pour rendre le terme *έτεροεθνείς* de II, 5, 28. La plupart du temps, on traduit par « de race différente » (Aujac 1969, p. 111 ; Radt 2002, p. 317 traduit *sind anderen Stammen* ; Arnaud à paraître). Mais *έθνος* comme on vient de le voir, n'a jamais ce sens (et le mot « race » est à déconseiller). De toute manière, il faut éviter les termes qui font confusion avec *φύλον*. On peut suggérer « de souche différente » (c'est le choix que nous avons fait) ou qui « n'appartiennent pas au même groupe ». Peut-on préciser ?

En dehors de ce passage, le terme se rencontre deux autres fois. En XII, 1, 2, Strabon critique les auteurs anciens qui distinguaient les Cataoniens des Cappadociens : *άντιδιαιροϋντες τοῖς Καππάδοξιν ὡς έτεροεθνέσι*, alors qu'ils parlaient la même langue : *καὶ αὐτῶν δὲ τῶν ὁμογλώττων*. Au livre VIII, les Éréens sont distingués des Éléens : *διάφοροι τοῖς Ἠλείοις ὄντες καὶ έτεροεθνείς*. Le terme est ici utilisé pour renforcer et préciser *διάφοροι*, ou plus exactement, pour expliquer l'origine de la différence entre les deux peuples. Le contraire (*ὁμοεθνής*) s'applique aussi bien à des peuples spécifiques (comme dans l'exemple célèbre des Volques de Nîmes en IV, 1, 12) soit à un groupe plus important comme dans le cas des Celtes de Transpadane qu'on a évoqué plus haut. La question des Courètes, qui fait l'objet d'une longue discussion en X, 3, 1, montre que le critère essentiel est celui de l'origine commune ou non des groupements humains. Mais cette distinction est indépendante des caractères physiques ou culturels, comme le montre le cas des Ligyens et des Celtes en II, 5, 28. De la même manière quand, au début de la description de la Celtique, Strabon rappelle la distinction faite par certains auteurs entre les Aquitains, d'une part, et les Belges et Celtes, de l'autre, les différences portent sur des critères physiques (*τοῖς σώμασιν*) et culturels (*τῆ γλώττη, αἱ πολιτεῖαι, οἱ βίοι*) et dépassent les peuples (*έθνη*) qui composent ces groupes.

Un éclairage supplémentaire peut être donné par le contraire *ὁμοεθνής* qu'on rencontre, en particulier en I, 2, 38 à propos d'Homère et des Argonautes.

*Πῶς οὖν ὁ ποιητής τοῦτο μὲν ἤδει, διότι συγγενεῖς ἢ ὁμοεθνεῖς ἢ γείτονες ἢ ὅπως οὖν οἰκεῖοι ὑπῆρχον ὅ τε Ἀχιλλεὺς καὶ Ἰάσων :*  
Comment le poète aurait-il pu savoir qu'Achille et Jason étaient parents, compatriotes voisins ou liés entre eux d'une manière ou d'une autre ?

Laissons de côté le contexte : le terme *ὁμοεθνείς* est encadré par deux autres qui lui donnent sa portée : il indique un degré inférieur à celui de la parenté mais supérieur à celui du voisinage.

En fait, la conception grecque de l'identité ethnique échappe en grande partie aux critères par lesquels nous l'envisageons aujourd'hui comme le montrent les études récentes sur le vocabulaire ethnique (Cabanes 1989 ; Fromentin, Gotteland 2001 ; Jouanna 2001). Elle semble toujours floue ou arbitraire (Arnaud à paraître). Et c'est bien là la difficulté majeure dans notre appréciation des différences ou des similitudes qui sont évoquées dans les textes antiques. Or, cette appréciation est au cœur de la question du peuplement de la Gaule et des Celtes. L'historiographie de la fin du XIX<sup>e</sup> s. et du début du XX<sup>e</sup> s. est, à cet égard, très éclairante. Après H. d'Arbois de Jubainville, C. Jullian, H. Hubert et leurs successeurs directs, prennent comme critère fondamental de distinction la langue. Toute la question sera de savoir si l'on peut distinguer une langue « ligurienne » antérieure à la langue ou aux langues celtiques et, à partir de là, retrouver le berceau originel des « Ligures » et des Celtes puis retracer les déplacements ou l'expansion des groupes de population (avec, on le sait, des conclusions différentes chez C. Jullian et chez H. Hubert). Dans le même temps qu'ils se réclamaient de la linguistique dont ils utilisaient les résultats pour argumenter leurs thèses, ils montraient une défiance particulière vis-à-vis des considérations anthropologiques, science également toute nouvelle, dont les résultats semblaient pouvoir être appliqués à l'étude des peuplements anciens par l'intermédiaire de la notion de « race », telle que la définissait Paul Broca. La question d'une définition « raciale » à partir des critères anthropologiques et spécialement la forme

du crâne (opposition brachycéphales / dolichocéphales) revient systématiquement chez ces auteurs. Elle est présentée, la plupart du temps dans les exposés liminaires, essentiellement pour être écartée parce que globalement inefficace (Hubert 1932 [2001] (2001), p. 40-45 ; Jullian 1920-1926, t. 1, p. 88-90). Une partie de l'argumentaire élaboré à cette époque est dictée par le besoin d'échapper à la tendance réductrice de déterminer les différences ethniques à partir des caractères anthropologiques des populations. On reconnaît là la volonté de lutter contre les thèses raciales développées par les Allemands à la suite des travaux de Gustav Kossina. Cette attitude sera le socle de l'ouvrage d'H. Hubert sur les Germains. Et si l'on peut paraître surpris de le voir dans un de ses chapitres (« anthropologie et archéologie ») reprendre la discussion sur l'origine des Germains à partir des fameux critères anthropologiques (opposition brachycéphales bruns et dolichocéphales blonds), c'est pour aboutir à des conclusions opposées à celles de l'école allemande : Hubert 1952, p. 94-110). C'est, en grande partie, de cette position « anti-raciale » de C. Jullian et d'H. Hubert que découle la notion de mélange, de brassage qu'on retrouve à propos des « Ligures » (Jullian 1920-1926, t. 1, p. 86), des Gaulois après la « migration des Celtes » (Jullian 1920-1926, t. 1, p. 172-175 ; Hubert 1932 [2001] (2001), p. 487-491).

Les Celto-ligures invoqués par l'historiographie contemporaine (Lamboglia 1958 ; Barruol 1969, p. 163-165) sont la conséquence directe de cette attitude. Ils ne correspondent à aucune réalité ethnique dans l'Antiquité. Non seulement parce que les noms de peuples formés sur des composés ne renvoient pas à un mélange ou un métissage comme on l'a cru longtemps, mais servent plutôt de caractérisation géographique (Bats 2003, p. 158 ; Arnaud à paraître). En outre, la notion de métissage ou de mixité dans l'antiquité ne recouvre pas non plus notre approche actuelle (Casevitz 1991 ; 2001). L'identité ethnique des Celto-ligures (comme on a vu plus haut pour celle des Ligyens) est une « invention » récente mais sans réalité dans l'Antiquité (Arnaud 2001 ; à paraître ; Bats 2003). Leur émergence répond à deux préoccupations modernes bien différentes : d'une part, combler le flou dans lequel nous laissent les auteurs antiques concernant l'origine ethnique de tel ou tel peuple et, d'autre part, justifier les revendications identitaires nationales ou régionales de naguère... ou d'aujourd'hui.

### Le territoire des Salyens

La question du territoire (ou des territoires) des Salyens est passée des certitudes tranquilles (Barruol 1969, p. 187-188) à des doutes quasi systématiques (Verdin 1995, p. 41-48; 1998a, p. 27 ; 1998b, p. 89-91 ; 2000). Les mêmes causes produisant des effets opposés, le croisement des textes, principalement, Strabon, Pline et Ptolémée, est interprété en termes de complémentarité par les uns et de contradiction par les autres. Deux idées en ressortent cependant. D'abord celle d'une « confédération », la notion hésitant entre l'acception politique, militaire et territoriale (Barruol 1969, p. 187-188 ; 393-395). En second lieu, celle d'une extension territoriale, vers l'ouest et le nord, à partir d'une zone originelle située à l'est de Marseille (Verdin 1998a, p. 33-34), au point qu'on a pu parler de Salyens « occidentaux » (Bats 2003, p. 159) s'opposant à des « Salyens ligures », à l'est (Verdin 1998a, p. 35).

### L'extension territoriale

L'hypothèse d'une extension territoriale des Salyens a sans aucun doute été favorisée par l'émiettement des informations sur les Salyens, qui sont réparties entre plusieurs chapitres du livre IV. On en connaît la raison. Strabon procède par grands ensembles géographiques : la Celtique, les îles, les Alpes. À l'intérieur de chaque ensemble, la description s'organise à partir d'un point d'origine (Marseille pour la Celtique, les *Vada Sabatôn* pour les Alpes) et aborde successivement le littoral et l'arrière-pays. On rencontre ainsi les Salyens en deux occasions dans la partie consacrée à la Celtique : le littoral, de Marseille au Var (IV, 1, 9), l'arrière pays, (IV, 1, 11) et, une troisième fois, dans le chapitre consacré aux Alpes : le littoral de Monaco à Marseille (IV, 6, 3). À ces trois développements principaux, il faut

ajouter quelques mentions éparses en marge d'autres notices (l'organisation générale de la Celtique : IV, 1, 3 ; Marseille : IV, 1, 5 ; les Volques Arécomiques : IV, 1, 12). Une telle manière de faire pouvait laisser croire que les Salyens occupaient (au moins) deux secteurs distincts, celui des Alpes et du littoral entre Marseille et le Var, d'un côté, et celui des abords du Rhône, à l'ouest et au nord de Marseille, de l'autre (les Salyens occidentaux). L'absence de convergence entre les textes de Pline et de Ptolémée (ce dernier n'évoquant que les villes des Salyens de la partie occidentale) pouvait renforcer cette impression.

Mais, surtout, on a tiré argument du passage concernant l'évolution de la dénomination des Salyens en IV, 6, 3. Selon Strabon, les auteurs plus récents appellent Celtoligyens les Salyens et « leur attribuent la région de plaine qui s'étend jusqu'au *Louerion* et jusqu'au Rhodanos » –οἱ δ'ὑστερον Κελτολίγυαζ ὀνομάζουσι καὶ τὴν μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα τούτοις προσνέμουσιν. Laissons de côté pour le moment la question de l'identification de *Louerion* ou « du » *Louerion*. La plupart des commentateurs, à la suite de Fr. Lasserre, traduisent προσνέμουσιν par « leur attribuent *en outre* (ou *en plus*) » (Lasserre 1966, p. 172 ; Verdin 1998a, p. 33 ; Bats 2003, p. 159). Cependant, en grec, le verbe προσνέμειν a le sens d'*attribuer*, *assigner*, simplement, ce que confirment les attestations chez Strabon (I, 2, 21 ; IV, 3, 1 ; IV, 4, 6 ; VII, 7, 4 ; IX, 5, 22 ; X, 3, 1 et X, 3, 10). L'ajout se traduirait par un ἔτι ou un καί adverbial : celui qui figure ici est la conjonction de coordination. D'ailleurs, « en plus » de quoi ? Strabon vient de dire que les auteurs anciens appelaient les Salyens Ligyens et Ligystique toute la région occupée par les Marseillais. Il n'est pas question de territoire attribué en propre aux Salyens, puisque ceux-ci ne sont pas distincts des Ligyens. Les auteurs postérieurs ne peuvent donc rien ajouter. Ils identifient une nouvelle communauté, désignée sous le nom de Celtoligyens, à laquelle ils attribuent un territoire bien délimité, à l'intérieur de l'ancienne Ligystique. C'est une délimitation restrictive par rapport à l'époque antérieure. Le texte de Strabon distingue donc trois états :

1 - un état ancien où les Salyens ne sont pas reconnus et sont sans territoire propre ;

2 - un état plus récent où ils sont appelés Celtoligyens et occupent la zone de plaines comprise entre le Rhône et la Durance à l'ouest de Marseille ;

3 - l'époque contemporaine de Strabon (de son point de vue mais par forcément du nôtre) où les Salyens sont reconnus comme tels et occupent non seulement les plaines à l'est du Rhône, mais aussi le littoral et une partie des Alpes entre Marseille et le Var (p. 142, **fig. 15**).

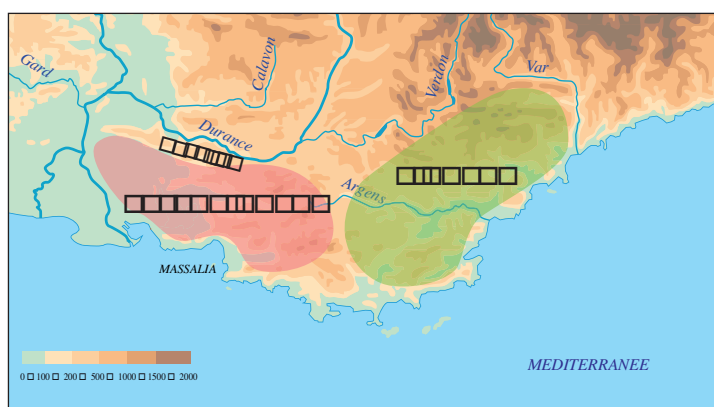
Deux conclusions :

Un : si extension territoriale il y a, elle s'est faite en sens inverse de ce qu'on présente d'habitude : de l'ouest vers l'est, aux dépens des Ligyens et du territoire originel de ces derniers. Au reste, il n'y a rien que de logique dans tout cela. Si on suppose que l'émergence des Salyens, dans l'historiographie antique, est liée à la reconnaissance progressive de leur « celticité », donc de leur différence par rapport aux Ligyens, il est normal qu'on ait commencé à identifier ceux des bords du Rhône où ce degré de « celtisation » était plus évident (Bats 2003, p. 161) avant de l'attribuer à ceux de l'arrière-pays marseillais et du Var.

Deux : la dénomination de Salyens est relativement récente. À quand en faire remonter l'apparition dans la géographie et l'histoire ? Strabon fournit un terminus juste après. Le passage sur les dénominations antérieures et la mention des Celtoligyens qu'on vient de commenter constitue une de ces digressions typiques de Strabon. Celle-ci terminée, le géographe reprend le fil de son exposé et la description des Salyens interrompue quelques lignes plus haut (après ἀνομίξ τοῖς Ἑλλησι). Il signale que ce furent les premiers des Celtes transalpins que les Romains vainquirent –Πρώτους δ'έχειρώσαντο Ῥωμαῖοι



1a. Les Ligyens d'après les auteurs « anciens ».



1b. Les Celtoligyens et les Ligyens d'après les auteurs « plus récents ».



1c. Les Salyens et les Ligyens au temps de Strabon.

Fig. 15. Situation des Salyens et les Ligyens d'après Strabon (fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard).

τούτους τῶν ὑπεραλπίων Κελτῶν. La mention des Ligyens présentée juste après comme ennemi commun des Romains –πολεμήσαντες καὶ τούτοις καὶ τοῖς Λίγυσιν– ôte toute ambiguïté : πρώτους et τούτοις désignent bien les Salyens. La référence à la libération de la route côtière par Sextius Calvinus « au bout de quatre vingts ans de guerre » fait remonter la reconnaissance des Salyens en tant que tels au tout début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., au plus tard. On songe évidemment à la seconde guerre punique.

### La confédération salyenne

L'idée de confédération est accrochée à celle de multiplicité des territoires. La notion est au cœur de l'étude de G. Barrauol (Barrauol 1969). Elle sert de cadre géographique et historique à la présentation et l'étude des peuples du sud-est de la Gaule et celle des *Salluvii* est la première envisagée dans la partie consacrée à l'étude des territoires des peuplades antiques (Barrauol 1969, p. 187-230). La notion semble tellement évidente qu'elle n'est jamais analysée, sauf, brièvement, dans la conclusion de l'ouvrage (Barrauol 1969, p. 121, n. 10 ; 164, n. 4 ; 187, n. 1). L'auteur la présente comme une sorte de mouvement naturel, les « nécessités du voisinage » amenant les différents peuples à l'origine « autonomes maîtres d'un territoire délimité » à se « grouper dans des alliances défensives et économiques puis dans de véritables fédérations politiques » (Barrauol 1969, p. 294). D'une certaine manière, la notion découle implicitement de Strabon ou plus exactement, de la confrontation entre le texte de Strabon et celui de Pline (et, dans une moindre mesure, celui de Ptolémée). Étant donné que Strabon ne mentionne que les Salyens dans l'espace géographique où Pline situe presque une quinzaine de peuples (une dizaine pour Fl. Verdin 1998b, p. 89-92), il est



tendant de considérer que les Salyens de Strabon regroupent toute une série de peuples dont Pline (et Ptolémée) donnent le détail. Cela est d'autant plus vraisemblable, souligne-t-on, que le géographe répète souvent qu'il ne lui appartient pas d'entrer dans les détails (II, 1, 1 ; IV, 1, 11 – Barruol 1969, p. 206, n. 2 ; Verdin 1995, p. 39 ; 1998b, p. 91).

À cette preuve implicite s'ajoute la mention d'un « découpage en dix parties » évoqué par Strabon dans la digression de IV, 6, 3. Après avoir indiqué les limites du territoire attribué par les « auteurs plus récents » aux Celtoligyens (c'est le passage évoqué plus haut), Strabon apporte une précision : ἀφ' ἧς οὐ περὶ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἰπικὴν ἔστειλλον στρατίαν, εἰς δέκα μέρη διηρημένοι. Le relatif ἧς a pour antécédent τὴν μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ πεδιάδα- « la zone de plaine qui va



Fig. 16. Situation des Salyens et les Ligures d'après Pline.  
(fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard)

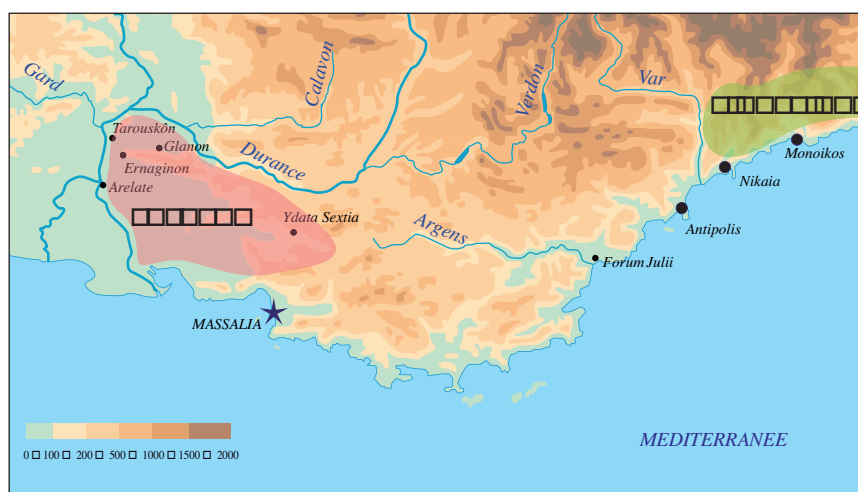


Fig. 17. Situation des Salyens et des Ligyes d'après Ptolémée.  
(fond de carte CNRS UMR 5140- DAO P. Thollard)



jusqu'à Louerion et le Rhône » ; le participe διηρημένοι est une apposition au sujet sous-entendu de ἔστελλον, les Celtoligyens. La précision s'applique, bien évidemment, au territoire des Celtoligyens tel qu'il vient d'être défini et vaut donc pour l'époque « des auteurs plus récents ». M. Bats propose d'y voir un ajout plus tardif à partir d'une des sources nombreuses de Strabon (Polybe, Artémidore, Poseidonios etc.) (Bats 2003, p. 162). Mais aucun argument stylistique sérieux ne vient étayer cette hypothèse, dont on ne voit guère l'utilité.

La principale difficulté, du reste, n'est pas là mais dans le sens qu'il faut donner au découpage dont parle Strabon. On hésite entre un sens militaire et un sens politique. Dans le premier cas, les Celtoligyens lèveraient une armée organisée en dix corps. C'est la traduction retenue par G. Barrauol (Barrauol 1969, p. 188, n. 2) et ce vers quoi penche Fl. Verdin qui envisage une organisation plutôt militaire (Verdin 1998b, p. 91 et 97). Dans le second cas, les Celtoligyens seraient divisés en dix districts, à partir desquels ils lèveraient une armée. C'est ainsi que le comprennent la plupart des commentateurs après Fr. Lasserre (Lasserre 1966, p. 172 ; Radt 2002, p. 532 ; Bats 2003, p. 162-163). L'étude des termes, reprise récemment par M. Bats (Bats 2003, p. 161), n'est d'aucun secours. Μέρος est neutre et peut s'appliquer aussi bien au domaine militaire qu'à un territoire. Διηρημένοι est un participe parfait moyen ou passif. M. Bats traduit par un passif « étant divisés » (Bats 2003, p. 147 et 161) tandis que D. Pralon opte pour « se divisant » (Pralon 1998, p. 21). La différence n'est pas grande et, au reste, la traduction par le passif est plus claire et plus conforme aux autres attestations chez Strabon (plus d'une vingtaine d'occurrences où on peut toujours traduire par le participe passé « divisé » en français, comme en IV, 4, 3, par exemple). Comment choisir ? Le seul élément qui puisse nous guider est l'ordre des mots. En effet, si διηρημένοι avait été appliqué au territoire des Celtoligyens, Strabon aurait écrit : ἄφ' ἧς, εἶς δέκα μέρη διηρημένοι, οὐ πεζὴν μόνον, ἀλλὰ καὶ ἰππικὴν ἔστελλον στρατίαν, comme on le fait en français, en traduisant « où, divisés en dix parties, ils équipent... » Le rejet du groupe εἶς δέκα μέρη διηρημένοι à la fin de la proposition, dans une position inhabituelle, le met naturellement en rapport avec l'organisation de l'armée que le géographe vient d'évoquer et oriente vers une division militaire plutôt qu'un découpage territorial. Cependant, qu'elle soit d'ordre administratif ou militaire, il s'agit bien, et c'est là l'essentiel, de la *division* d'un tout et non de la réunion d'éléments séparés dans un ensemble : on est à l'opposé de la notion de confédération.

De toute manière, la reconstitution d'une confédération, qu'elle soit « élargie » au sens où l'entend G. Barrauol ou « restreinte » aux seuls Salyens « occidentaux », comme le pense M. Bats, reste une entreprise extrêmement périlleuse puisqu'elle oblige à recourir à Pline et Ptolémée. On a déjà évoqué les difficultés théoriques posées par la confrontation du texte de Strabon avec celui de ces auteurs (cf. **de la valeur comparée...**). Et, de fait, le cas des Salyens, en offre une parfaite illustration.

En effet, G. Barrauol range parmi les peuples de la confédération salyenne tous les peuples cités par Pline dans les limites géographiques considérées sans faire la différence entre l'exposé géographique et la liste administrative ni tenir compte des contradictions possibles. Ainsi, quand il s'agit de distinguer le territoire de la confédération salyenne (Barrauol 1969, p. 188-191) de celui du peuple éponyme des Salyens qui y « occupe une place prépondérante » (Barrauol 1969, p. 206-207), on se heurte à des difficultés insurmontables. Pline mentionne les Salyens (sous la forme *Salui*, comme on l'a vu) au début de la description de l'Italie. Il les range parmi les Ligures alors que Strabon les en distingue sans aucune ambiguïté (p. 143, **fig. 16**). Ce sont même, aux yeux de Pline, un des peuples les plus illustres des Ligures d'au-delà des Alpes avec les Déciates et les Oxybiens (*Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salui, Deciates, Oxubi... N. H.*, III, 47). En outre, les Salyens n'apparaissent pas dans l'exposé géographique de la Narbonnaise, alors que figurent les deux autres peuples Ligures cités par Pline, les *Deciates* et les *Oxubii*. On les retrouve, allusivement, dans la liste des *oppida latina* (l'exposé administratif), sous la forme *Salluvii*, avec la mention d'*Aquae Sextiae Salluviorum* (III, 37). Mais est-on sûr que les deux noms désignent le même peuple dans l'esprit de Pline puisque l'un (*Salluviorum*) est en Narbonnaise

et l'autre (*Salui*), en Italie ? Ensuite, comment comprendre la disparition, chez Pline, d'un peuple censé avoir été à la tête de la plus puissante confédération de Gaule méridionale ? Et pourquoi, dans ce cas, les Cavares et les Voconces (pour ne rien dire des Allobroges), eux aussi supposés avoir constitué de grandes confédérations à l'époque pré-romaine, figurent-ils en bonne place dans la présentation géographique (et dans l'exposé administratif) de la Narbonnaise ?

D'autres difficultés naissent de la confrontation avec Ptolémée (p. 143, **fig. 17**). On voit, en effet, réapparaître les Salyens (sous la forme grecque classique Σαλύες) chez ce dernier qui leur attribue les villes de *Tarouskon*, *Glanon*, *Arelaton (colonia)*, *Udata Sextia (colonia)* et *Ernaginon* mais place Marseille, chez les *Komanoi* dont le nom, sous la forme *Comani*, se retrouve dans la liste des *oppida latina* de Pline. On a vu plus haut ce qu'il fallait penser de la mention des peuples dans le second exposé de Ptolémée : celle-ci est tout sauf précise et fiable !

En outre, la reconstitution de la confédération salyenne à partir de Pline et Ptolémée oblige G. Barraol à y faire figurer les *Oxubii*, les *Ligauni* ou les *Déciates* (Barraol 1969, p. 212-215), des peuples considérés par Strabon comme Ligyens donc bien distincts des Salyens. Qu'une telle attribution n'ait pas paru contradictoire se comprend. La thèse, admise à l'époque où écrivait G. Barraol, était que les Salyens étaient des Ligyens (ou Ligures) et formaient le peuplement autochtone de tout l'arrière-pays marseillais avant que des groupes de Celtes, à la suite de migrations, ne viennent s'installer parmi eux, donnant ainsi naissance à un peuplement mixte qualifié de celto-ligure, occupant toute la région Rhône-Pô (Barraol 1969, p. 163-164 ; 187-188). Il faut donc abandonner l'idée d'une vaste confédération salyenne.

En défendant l'idée d'une confédération plus limitée, restreinte aux « régions des plaines » bordant le Rhône, M. Bats échappe en grande partie aux difficultés précédentes. Mais il est contraint, pour retrouver les dix districts mentionnés par Strabon, de puiser à la fois chez Pline et chez Ptolémée, en mélangeant données géographiques et données administratives et sans faire la distinction entre villes et peuples. Il est donc amené à reconstituer, pour l'époque de l'indépendance, autant de territoires qu'il y a de noms d'agglomérations citées par Ptolémée et à piocher ensuite dans la liste de Pline pour compléter (Bats 2003, p. 162). La position, là non plus, n'est guère tenable.

Au total, la notion de « confédération » appliquée, pour l'époque de l'indépendance, aux Salyens puis à d'autres peuples comme les Cavares ou les Voconces et qui a connu un succès durable, repose sur des bases extrêmement ténues. Son élaboration résulte de la conjonction de trois éléments :

1 - la prise en compte d'une situation historique fondée sur des *a priori* ou des postulats (l'antériorité du peuplement ligure/ligyen doté d'une culture propre, les migrations celtiques qui imposent un nouvel ordre politique aux populations autochtones) ;

2 - une lecture déformée ou sur interprétée du texte de Strabon (la dispersion des informations sur les Salyens dans le livre IV, la digression de IV, 6, 3) ;

3 - la volonté de faire coïncider à toutes forces entre elles les sources littéraires antiques (en particulier Strabon, Pline et Ptolémée) alors que celles-ci renvoient à des réalités de nature et d'époque différentes. On ne peut qu'être réservé quant à sa réalité historique (Tarpin 2006, p. 45 ; Christol 2006, p. 54).